‘‘OUVERTURE’’ À LA QUESTION RÉVOLUTIONNAIRE

L'AGITÉ PROLÉTAIRE

« Un chef a toujours raison. » (Paroles d’un capitaine de corvette à un matelot)
« L’autorité a toujours tort. » (L’ex-matelot)[1]

America ! Venant de Jersey, Joseph Déjacque débarque à New York au printemps 1854, et croise l'habituel contingent de familles irlandaises fuyant la famine natale, sans que le libre-penseur ressente d'affinités avec des migrants à ses yeux aliénés par l'obscurantisme catholique. Les réfugiés politiques français, nombreux dans la cité cosmopolite, y ont leur presse et des associations, dont la Société de la Montagne, du nom de l'extrême-gauche parlementaire sous la deuxième république (une appellation reprise de 1792-1794), qui prête sa salle de réunion au nouvel arrivant pour une lecture publique d'un essai sur *La Question révolutionnaire.*

L'usage fouriériste du terme ‘‘civilisation’’ — simple désignation du chaos social contemporain — échappa aux ‘‘montagnards’’ de l'auditoire francophone new-yorkais, effrayés de l'appel à une impitoyable guerre de classe : les prolétaires seront dangereux ou ne seront pas ! D'où l'échange polémique qui ouvre la brochure. Perturbateur expérimenté, l'ouvrier-poète rappelle au passage à ses hôtes de la Montagne qu'ils préconisent de leur côté l'assassinat politique contre la personne de Napoléon III.

L'interprétation de ce texte emporté prête à discussion, d'autant qu'une occultation prolongée en complique la compréhension. La facilité d'accès (supposée) aux classiques dépend inconsciemment du bruit de fond des commentaires, renouvelés à chaque génération. Les textes d'un écrivain marginalisé représentent pour la postérité une sorte de *terra incognita*. Élucider les conditions d'élaboration de l'oeuvre amène à scruter les documents avec une curiosité quelque peu maniaque, comme de consulter une carte à demi effacée. L'affaire est de risquer quelques balises.

Faut-il réduire *La Question révolutionnaire* à une simple apologie de l'usage de la violence - un engorgement de la passion politique, dirait Fourier. La dimension réactive est indéniable, au lendemain du coup d'état de décembre 1851. Hugo visualise l'humeur de certains à Jersey (1853) : « Les terroristes disent aux absolutistes : vous produisez la nuit ? Eh bien nous produirons l'incendie, afin que le flambeau que nous ferons soit proportionné aux ténèbres que vous avez faites »[2]. Les résonances du verbe hugolien, auquel Déjacque n'était pas insensible — « (…) et pour désigner ce qui reste inexpliqué, on ne dit plus Dieu, mais l'Inconnu » (*Le Libertaire* n° 15) —, amènent à distinguer entre la violence du discours dans l'espace d'un texte, arme de qui n'a pas d'armes, et la violence légale de qui disposait des armes, et en usait. Nous voilà renvoyé à l'examen d'une pratique d'écriture et de ses procédés rhétoriques.

---

[1] *Le Libertaire*, numéro 5. Déjacque s’était engagé en 1841 pour deux ans dans la marine de guerre.
[2] Victor Hugo, *Choses vues, 1849-1885,* Gallimard, 1972 (Edition d’Hubert Juin), p. 297 (1853).

L'humour noir serait, selon un connaisseur, un ennemi mortel de la sentimentalité[3]. Jugeons-en : « Un jeune enfant bien sain, bien nourri, est, à l'âge d'un an, un aliment délicieux, très nourrissant et très sain, bouilli, rôti, à l'étuvé ou au four ». Aliment assez coûteux, compte tenu des frais de la nourriture d'un enfant de mendiant, et de la juste rétribution de la mère, il conviendrait « aux propriétaires, qui, puisqu'ils ont dévoré déjà la plupart des pères, paraissent avoir le plus de droit sur les enfants ». Afin d'accroître la rentabilité on pourra « écorcher le corps : artistiquement préparée, la peau fera d'admirables gants pour les dames, et des bottes d'été pour les beaux messieurs », etc. La rationalité économique de la *Modeste proposition pour empêcher les enfants des pauvres en Irlande d'être à charge à leurs parents ou à leur pays et pour les rendre utiles au Public* (1729) désigne Swift comme l'initiateur inégalé. Un procédé de l'humour noir est le détournement de stéréotypes et de clichés que, pour sa part, Déjacque emprunte au répertoire des mélodrames des théâtres du ''Boulevard du Crime'' parisien et aux romans-feuilletons d'Eugène Sue, ou autres. Il maîtrise bien ce procédé parodique, comme le démontre d'entrée le pamphlet *Béranger au pilori* (Nouvelle-Orléans, 1857), qui le met en scène violant la sépulture du chansonnier récemment disparu : « Arrière, fantômes ! Chiens de civilisés, arrière ! Laissez-moi descendre dans ce caveau. Je veux ce cadavre »[4]. Le chansonnier, jadis frondeur, assagi en un notable roublard honoré par le pouvoir impérial de funérailles nationales est traité ici en *cadavre exquis*, à la manière de DADA et des surréalistes au siècle suivant. La mise en forme textuelle de provocations méditées est un moyen d'autodéfense, le plaisir esthétique qu'elles procurent permet au vaincu de Juin 48 de surmonter l'épreuve mortifère de l'échec collectif ; il s'y ajoute une vertu pédagogique, la provocation étant à même de « réveiller les esprit inertes du grand nombre »[5]. Deleuze remarque de Foucault que ce n'était pas la joie de haïr qui l'animait, mais celle de vouloir détruire tout ce qui mutile la vie.

Quand il prend la route de l'exil début 1852, ''l'ouvrier-poète'', un type social depuis les saints-simoniens, sort de la prison que lui a value la publication, en août précédent, d'un petit recueil de poèmes jugés subversifs[6]. Il affronte à Jersey le pantagruélique Hugo, mais c'est la référence idéelle à Baudelaire, le contemporain capital, qui nous permet de situer dans la modernité le ''colleur de papier'' (peint). Il ne s'agit pas de rencontres factuelles, sauf exception. Dans le tumulte de Février 48 un effet d'écho s'entend entre *Le Salut Public*, feuille de trois complices — dont Baudelaire — qui colportent dans les cafés les deux uniques numéros, et l'appel du journal ouvrier *L'Atelier*, placardé dans les rues de Paris (un des vingt-neuf cosignataires, Déjacque, ''colleur''). L'affaire est du bris par des compagnons des presses mécaniques, accusées d'entraîner le chômage dans l'imprimerie. L'accord s'établit de soi sur la sauvegarde de la capacité de reproduire les textes : « Vous cassez les outils de la Révolution », admoneste *Le Salut Public* ; « (…) les rédacteurs du journal *L'Atelier* [ont protesté]. Nous attendions cela d'eux » (cf. Annexe IV).

Contraint, survie oblige, de fournir une critique élogieuse des *Misérables*, Baudelaire se moquait en privé de criminels à la Jean Valjean, qui « ont des remords pour des pièces de quarante sous », et imaginait un roman dont le héros serait « un scélérat,

---

[3] André Breton, *Anthologie de l'humour noir*, Pauvert, 1966.

[4] La brochure a été retrouvée à la Library of Louisiana State University par Antoine Marique (cf. *Joseph Déjacque, utopie et émancipation*, Mémoire de Maîtrise, Université Paris VIII, 2003)

[5] *Le Libertaire*, numéro 4, 16 juillet 1858, article *Le scandale*.

[6] *Les Lazaréennes, fables et poésies sociales*, Paris, Chez l'Auteur, 37 rue Descartes, 1851. In-8. 47 p. Certains pièces avaient déjà été publiées dans diverses feuilles.

mais un vrai scélérat, assassin, voleur, incendiaire et corsaire », et « qui finirait par cette phrase : ‘‘Et sous ces ombrages que j'ai plantés, entouré d'une famille qui me vénère, d'enfants qui me chérissent et d'une femme qui m'adore, je jouis en paix du fruit de tous mes crimes’’. »[7] Façon provocatrice de signifier que les bons sentiments littéraires ne sont que cache-misère de l'injustice sociale institutionnalisée. Des critiques ont fait justice d'une lecture conformiste de ses textes qui aboutissait à en retrancher le contenu politique »[8]. De manière plus intime que le Flaubert de *L'Education sentimentale*, la féroce répression bourgeoise contre les insurgés de Juin, qui avait entériné l'échec de la révolution de 48, le hantait. Un projet d'épilogue d'une seconde édition des *Fleurs du Mal* — la première condamnée en 1857 — le fait sonder la « capitale infâme », équivoque objet de son amour :

Tes principes sauvés et tes lois conspuées,
Tes monuments hautains où s'accrochent les brumes,
Tes dômes de métal qu'enflamme le soleil,
Tes reines de Théâtre aux voix enchanteresses,
Tes tocsins, tes canons, orchestre assourdissant,
Tes magiques pavés dressés en forteresses,
Tes petits orateurs aux enflures baroques
Prêchant l'amour, et puis tes égouts pleins de sang,
S'engouffrant dans l'Enfer comme des Orénoques,
Tes sages, tes bouffons neufs aux vieilles défroques.

Une magnificence du langage qui prend appui sur la précision allusive au contexte politique et social. Au delà de l'événementiel, un poème en prose du *Spleen de Paris* campe le dandy expérimentateur psychosocial qui rosse un vieux mendiant, lorsque, « ô jouissance du philosophe qui vérifie l'excellence de sa théorie ! — je vis cette antique carcasse se retourner, se redresser avec une énergie que je n'aurais jamais soupçonnée dans une machine si singulièrement détraquée, et, avec un regard de haine qui me parut de bon augure, le malandrin décrépit se jeta sur moi »[9].

L'être déchu redevient un homme grâce au sursaut d'énergie musculaire qui lui insuffle le ‘‘Démon de combat’’ baudelairien. L'être aliéné l'est à travers son propre corps, par voie de conséquence le processus de désaliénation passe par une phase mettant en action le corps même. Si l'on est attentif au symbolisme des images chez Déjacque, on voit qu'un discours analogique à ambition universelle renvoie au corps individuel, qui devient le lieu utopique par excellence : « Il faut qu'un attrait puissant, un but prochain d'amélioration sociale fasse battre le coeur [au peuple] et mette en érection son esprit pour lui faire sentir la virilité de sa nature et le pousser à des actes de fécondité mentale » (*Le Libertaire* n° 16). Un siècle plus tard, Franz Fanon soulignera la « tension musculaire du colonisé » et la violence de sa décharge dans les luttes de décolonisation, qui appellent son dépassement : « tant qu'il se prend au mirage de l'immédiateté de ses muscles, le colonisé ne réalise pas de véritables progrès dans la voie de la connaissance. »[10] .

---

[7] Baudelaire, *Œuvres complètes, II*, Pleiade, 1976, p. 1182. Sur Swift, voir la *Lettre à Jules Janin*, p. 237.
[8] Dolf Oehler, *Le spleen contre l'oubli. Juin 48, Baudelaire, Flaubert, Heine, Herzen*, Payot, 1966.
[9] *Œuvres, I,* op. cit. : *Projets d'un épilogue…*, p. 192 ; *Assommons les pauvres*, p. 357.
[10] Franz Fanon, *Les damnés de la terre,* (1961), La Découverte poche, 2002, pp. 55 et 133.

L'idée de révolution demeure un des mythes de fondation des sociétés modernes, à ce titre elle ressort à un imaginaire social vif — « "tant il est vrai que dans tout homme qui n'est pas une crapule subsiste toujours la nostalgie d'une révolution triomphante »[11] —, même s'il s'agit désormais d'en exorciser la violence. On la préfère d'oeillets ou de velours, et lui imaginer un déroulement pacifique. C'est la confrontation menée jusqu'à son terme avec le pouvoir politique en place qui de prime abord définit une révolution. Dans un essai érudit et stimulant, Hannah Arendt fait la distinction entre ''libération'' et ''liberté'', où le premier terme renvoie à la pure et simple substitution d'un pouvoir à un autre, alors qu'une révolution authentique ambitionne de donner à chaque citoyen la liberté d'agir dans l'espace public[12]. La référence à l'essai d'Arendt offre une médiation pour situer la démarche de Déjacque dans le contexte d'une pensée du politique.

Car ce n'est pas un homme isolé qui, au cours des deux premières années d'exil, écrit à Jersey *La Question révolutionnaire* . D'après Pierre Leroux, un de ses proches amis était Seigneuret[13], « l'auteur d'un manifeste dit ''du comité révolutionnaire'' », nous apprend Hugo, qui désigne cette mouvance d'un sobriquet dépréciatif : « les exaltés »[14]. Ce sont eux, sans doute, qui arborent des drapeaux rouges lors de deux enterrements de proscrits (la mortalité est forte parmi la plèbe des réfugiés), en avril 1853 ; la première fois, Hugo refusa de parler. Trois mois plus tard, le 26 juillet, c'est Déjacque, flanqué de Seigneuret, qui lui oppose un contre-discours, « en protestation d'une décision prise en assemblées générale des proscrits, et qui investissait Victor Hugo du mandat de parler seul, et au nom de tous, aux funérailles de Louise Julien », une proscrite du Belleville populaire. Que Victor Hugo « parle en son nom à lui, et comme simple individu, sous sa responsabilité personnelle, rien de mieux ; mais en mon nom, et malgré moi encore, c'est un droit qu'il n'a pas et ne peut avoir, pas plus que je n'ai celui de parler au nom des autres, les autres fussent-ils assez crétins pour m'en donner mandat. Prétendre traduire la pensée, toute la pensée, rien que la pensée des autres, témérité insolente ! — Le croire, absurdité collective ! Allons donc, sujets volontaires, esclaves d'habitude (…) »[15].

Déjacque, dans le récit qu'il en fait quatre ans après, met l'accent sur un refus de la représentation au sens politique : délégation de pouvoir au bénéfice d'un tiers par abdication de la volonté individuelle. Pour le public de proscrits témoins de la scène, ce refus avait l'aspect d'un homme amaigri, « jeune encore et pourtant déjà presque chauve (…), le regard à la fois triste et narquois, véritable type (…) de prolétaire parisien », qui intervenait d'une « voix stridente » à la suite du mage romantique au verbe prestigieux, la cinquantaine portant beau[16]. La conclusion du récit est acerbe, qui parle « d'une de ces courageuses pauvresses, morte faute des mille petits soins qu'on ne se procure qu'à prix d'or. Aussi, cette mort pèse-t-elle autant sur les heureux de la proscription que sur les heureux proscripteurs ».

En exil à Londres Jeanne Deroin, une des animatrice du Club des Femmes que fréquentait Déjacque en 1848 , publia dans un *Almanach des Femmes-Women's Almanach*, son discours et celui d'Hugo (cf. Annexe III). Chaque orateur célèbre en

---

[11] Albert Cossery, *Une ambition dans le désert*, (1984), Losfeld, 2000, p. 104 ; roman prémonitoire.
[12] Hannah Arendt, *Essai sur la révolution,* [*On revolution*, Penguin, 1963], Gallimard, 1967.
[13] Pierre Leroux, *La grève de Samarez*, …
[14] *Op. cit*., Gallimard, 1972, pp. 315 et 31.
[15] *Les Lazaréennes*, deuxième édition, Nouvelle-Orléans, 1857, p. 186, note 7.
[16] Gustave Lefrançais, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Paris, La Tête de Feuille, 1972, pp. 171-172. Il silhouette Déjacque, le 24 juin 1852, à Londres.

Louise Julien un archétype des femmes victimes de la tyrannie, et la polémique porte par ricochet sur la responsabilité des hommes politiques de la deuxième république. Le perturbateur agit dans la continuité d'une intervention à Londres l'années précédente lors de l'enterrement de Jean Goujon (24 juin 1852), où il apostrophait d'ex-membres du Gouvernement provisoire présents à la cérémonie, Ledru-Rollin et Louis Blanc :

> *Aujourd'hui, comme alors, assassins et victimes*
> *Se trouvent en présence ! (...)*
> *Enseignements sublimes !*
> *Ceux qui nous proscrivaient, à leur tour sont proscrits.*
> *Le glaive à deux tranchants de la force brutale*
> *Dont ils frappaient le Droit soulevé dans Paris,*
> *Ce glaive s'est contre eux, dans une main rivale,*
> *A la fin retourné !*

Condamné, sans avoir participé à l'insurrection de Juin, pour s'en être montré solidaire par ses discours et ses écrits, Déjacque a connu les pontons[17]. L'occasion était bonne de rappeler à une autre vedette républicaine frappée d'amnésie que le coup d'état de décembre 1851 avait été précédé de la répression de l'insurrection ouvrière de Juin 48 par la république conservatrice — à laquelle le vicomte Hugo, notable orléaniste, s'était rallié par réalisme politique. Député à la Constituante puis à la Législative, Hugo, qu'une opposition constante à la peine de mort a préservé du pire, noie un passé louvoyant dans un « Vive la République Universelle ! » conclusif. Déjacque, ménageant l'adversaire qu'il ne pouvait traiter comme un vulgaire Ledru-Rollin ou Louis Blanc, réplique d'un « Vive la République Démocratique et Sociale ! », le dernier adjectif alors synonyme de socialiste. L'antagonisme de classe s'y exprime sans détours[18], et il n'était manifestement pas seul à le ressentir parmi les réfugiés de Jersey. On en déduira que *La Question révolutionnaire* a été élaborée dans des discussions passionnées au sein d'un groupe d'exilés unis par une communauté d'expérience. Expérience que partageait aussi, ailleurs, « un fils de la bourgeoisie », Ernest Coeurderoy[19].

Un traumatisme lancinant, on l'a compris, est à la racine de *La Question révolutionnaire*. Le rêveur de l'utopie garde mémoire des lendemains qui déchantent. L'espoir de transformation sociale au bénéfice du plus grand nombre soulevé par la révolution de Février 48 a été bafoué, et l'insurrection ouvrière de Juin écrasée grâce aux pouvoirs spéciaux conférés à un général colonial par une Assemblée Constituante élue au suffrage universel (masculin). Le peuple payait l'erreur de s'être dessaisi d'un pouvoir acquis sur les barricades au profit des chefs de l'opposition républicaines (Gouvernement provisoire), puis de députés élus. Les mandatés s'affranchissant de leurs mandants, un pouvoir ''en dehors du peuple'' se reconstitua et l'appareil oppressif de l'État — désigné le plus souvent par les termes de *gouvernement* et de *gouvernementalité*, voire de *légalité* — resta en place au service des exploiteurs du ''travail'', c'est-à-dire aux dépens des prolétaires. La fermeture des Ateliers nationaux, une forme déguisée d'allocations de chômage au profit des ouvriers parisiens durement éprouvés par la crise économique, fut

---

[17] Notice de Karine Pichon, in Michel Cordillot (Dir.), *La Sociale en Amérique. Dictionnaire du mouvement ouvrier et social aux Etats-Unis (1848-1922),* L'Atelier, 2002.

[18] Sur la relation à Hugo, voir aussi *Le Libertaire,* numéro 17, 30 septembre 1859, article *L'Amnistie*.

[19] Ernest Coeurderoy, *Hurrah !!! ou la révolution par les Cosaques* (1852), Paris, Plasma (Jacques Le Glou ed.), 1977. Il y a plusieurs allusions à Coeurderoy dans *Le Libertaire*.

la cause immédiate de l'insurrection. Lui-même *chômeur embrigadé*, Déjacque adresse une lettre ouverte (31 mai 1848) au journal conservateur *Le Constitutionnel* : « (…) vous publiez une statistique des ‘‘individus’’ qui composent, dites-vous, les Ateliers Nationaux. Entre autres catégories, vous y placez celle de 11 à 12000 forçats libérés (…). Salut et mépris. »

La réponse donné à la question que pose l'échec révolutionnaire de 1848 prend le biais d'une réflexion critique sur la démocratie représentative, argumentée à partir du décevant bilan du régime parlementaire de la deuxième république. A la tragi-comédie répétitive des masses dupées par leurs représentants est opposée l'idée de la *législation directe et universelle* : le peuple votera sur des projets de loi, et non plus pour des hommes. On suit Déjacque qui tâtonne, hésite, un *work in progress*. Au départ le texte écrit à Jersey en 1852-53, et lu en public à New-York en juin 1854, édité peu après en brochure, augmenté de cinq *Notes* provocatrices à souhait. Mais il s'avoue perplexe (*Note A)* quant au chapitre sur la ‘‘législation directe’’ rédigé dix-huit mois plus tôt, dont il se décide en 1859 à donner une nouvelle version dans son journal new-yorkais (*Le Libertair*e, n° 15 à 18). Ajoutons enfin (1860), la conclusion d'un exposé sur ‘‘l'organisation du travail’’ et le rôle de la commune (*Le Libertaire* n° 26). Notre lecture du mouvement de la pensé d'une version (1854) à l'autre (1859-60) de *La Question révolutionnaire*, est d'une utopie inscrite dans une histoire à faire.

L'agitateur utopiste a élaboré une intrigue politico-sociale, qui démarre avec une insurrection parisienne victorieuse entraînant le reste du pays, cas de figure qui ne relève pas alors du seul fantasme. Cette fois les prolétaires en arme imposent la démocratie directe exercée dans le cadre de ‘‘la commune organisée’’. C'est une forme d'organisation politique inscrite explicitement dans la filiation des ‘‘sections’’ de la Commune parisienne de 1792-1793, et qui anticipe la Commune de 1871, voire des épisodes révolutionnaires ultérieurs. A la suite d'Arendt, on retiendra les soviets (conseils) russes de 1905, et ceux de 1917, que le parti bolchevique confisqua pour n'en garder que l'étiquette ; les révolutions allemandes de 1918-1919 et leurs conseils (*Räte*) de soldats et d'ouvriers ; enfin les ‘‘conseils’’ de l'automne hongrois de 1956. En amont, la philosophe retient la révolte des Treize colonies américaines contre la couronne britannique (1776), mais en minorant le maintien de l'esclavage (et de la traite), et la dimension génocidaire du front pionnier d'expansion territoriale, des pratiques qui conditionnèrent leur prospérité avant comme après 1776[20].

L'aspect empirique du propos d'Arendt est la comparaison des deux révolutions du siècle des Lumières, l'américaine et la française. Les ‘‘pères fondateurs’’ des États-Unis créèrent des institutions politiques qui ont assuré jusque à maintenant un fonctionnement démocratique de la vie politique. ‘‘L'échec français’’ s'inscrit, selon une problématique hégélienne, dans l'antagonisme entre liberté et nécessité. La liberté s'entend comme établissement de la liberté publique, une effective capacité pour chacun d'agir dans le domaine politique. La nécessité renvoie à l'impératif de la survie matérielle élémentaire de l'individu, de sa famille et de son groupe d'appartenance, que manifesta lors de la Grande Révolution l'irruption sur la scène politique du peuple des ‘‘misérables’’, les Sans-culottes des sections de la commune parisienne, qui posèrent avec l'énergie du désespoir la question sociale. Les chefs montagnards, Robespierre, Saint-Just, reportèrent à un avenir indéterminé la fondation de la liberté publique, en faveur de la tâche immédiate de soulager la misère du plus grand nombre. En Amérique

[20] *Essai sur la révolution,* op.cit., chapitre 5, *La tradition révolutionnaire et ses trésors perdus*. A propos des conditions particulières à la ‘‘Frontière’’, pp. 132-133.

par contre, les insurgés étaient issus d'une société coloniale prospère, bénéficiant de la tradition britannique d'auto-administration communale. La guerre de ‘‘libération’’ gagnée contre l'Angleterre, la classe politique put donc s'atteler à la tâche de fonder les institutions de la liberté, sans en être détournée par l'urgence de résoudre la question sociale. Une conséquence imprévue du succès de cette fondation est l'apparition de l'aporie des sociétés démocratiques modernes : l'individu, qui jouit de la pleine liberté civile, est renvoyé à son ‘‘bonheur privé’’ et cesse d'être un citoyen actif, sauf lors d'élections où il choisit parmi des candidats sélectionnés par les partis et leur délègue son pouvoir ; un constat dans la lignée de Tocqueville (*De la démocratie en Amérique* ,1840).

C'est le phénomène de la désillusion démocratique qui a conduit Arendt à une vue critique de la représentation en politique, et à se tourner vers « les trésors perdus de la tradition révolutionnaire » pour refonder les institutions de la liberté. La critique de la démocratie représentative chez Déjacque repose sur une approche différente des rapports du politique et du social, entre lutte contre l'exploitation économique et réalisation de la liberté : « Prolétariat, c'est là, à l'organisation du travail, que t'attend le monstre-réaction, pour te dévorer encore, et sans cesse, si tu ne sais pas déchiffrer l'énigme ». Il retourne la devise républicaine : Fraternité, Égalité, donc Liberté ; la liberté devient conséquence d'une réalité de la fraternité et de l'égalité, et ne saurait donc pleinement se développer dans une société soumise au capital.[21]

Vieil histrion romantique, un ‘‘être fabuleux’’ est le protagoniste de la pièce : le peuple ![22] L'agité prolétaire serait de ceux (Marx ou Blanqui) qui à entendre user du mot se demandent quel mauvais coup se prépare : « Qu'est-ce donc en définitive que le Peuple, le représenté, avec ses représentants rouges ou bleus, blancs ou tricolores ? Je vous dis, moi, que ce peuple-là n'est pas un peuple souverainement vivant, pas plus que le seigneur Dieu n'est une existence réelle, c'est un scandaleux juron, un sacré nom de Peuple et un sacré nom de Dieu, voilà tout » (*Le Libertaire* n° 15). Le signifiant est devenu en quelque sorte la négation du signifié, et ne recouvrera la signification positive d'une façon de vivre ensemble que lorsque « l'universalité du peuple, sans distinction d'âge ni de sexe », exercera la souveraineté dont elle demeure la seule source légitime. Partie d'un peuple réduit par le développement du capitalisme à l'état de ‘‘masses’’, les prolétaires deviennent les acteurs du mouvement social, eux qui ont dans leur généalogie Spartacus et les Jacques. La fraternité active avec ses « *frères du prolétariat* » revendiquée par un auteur qui n'a, lui aussi, pour vivre au jour le jour que le travail de ses bras, s'oppose à l'illusoire fraternisation entre les classes au lendemain de Février 48.

Mais il n'est pas question pour autant de « mettre les ouvriers au pouvoir », car ce serait oublier la médiocrité des délégués ouvriers sous la deuxième république (1859). L'agité prolétaire juge « les ouvriers républicains « plus bourgeois que les bourgeois », à la façon de « l'esclave affranchi et devenu maître (qui) exagère toujours les vices du planteur qui l'a éduqué »[23] ; il file ainsi la métaphore courante qui assimilait à une forme d'esclavage le salariat industriel — « tout manufacturier ne vit-il pas dans sa manufacture comme les propriétaires de plantation parmi leurs esclaves ? », lisait-on dès 1831 dans *Le Journal des Débats*[24]. L'ouvrier est sujet à renier sa qualité de prolétaire...

---

[21] Voir la suite de trois articles *L'organisation du travail*, dans *Le Libertaire*, numéros 22, 24 et 26.

[22] Voir *Romantisme. Revue de la Société des études romantiques*, n°9, Flammarion, 1975.

[23] *Le Libertaire*, numéro 12, 7 avril 1859, article *L'Autorité. – La Dictature* (titre apocryphe : *A bas les chefs !*)

[24] Cité d'après Walter Benjamin, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Le Cerf, 1989, pp. 45 et 58.

Nous dont la lampe le matin
Au clairon du coq se rallume,
Nous tous qu'un salaire incertain
Ramène avant l'aube à l'enclume...

L'auteur des *Fleurs du mal* est resté fidèle à l'émotion ressentie à entendre l'ami Pierre lui chanter en 1846 son *Chant des ouvriers*, cette « *Marseillaise* du travail (…), admirable cri de douleur et de mélancolie » ; il lui savait gré d'avoir, « la hache à la main », frayé un passage à « la poésie populaire »[25]. Sur les chemins de l'exil, Déjacque a continué à versifier, comme en témoigne la deuxième édition des *Lazaréennes*, *Fables et **chanson**s, poésies sociales (*Nouvelle-Orléans, 1857, 200 p.), dont le titre est influencé par la publication en volume des *Chants et Chansons* de Pierre Dupont, que préface Baudelaire. Si alors « le métier de poète consiste à exprimer les mouvements lyriques de l'âme dans un rythme réglé par la tradition », une condition en était l'assimilation du corpus prosodique que donnait l'éducation littéraire du collège auquel, à la différence d'un Pierre Dupont, l'enfant d'une lingère du Faubourg Saint-Antoine n'avait pas eu accès. Ses connaissances en la matière sont un savoir volé[26].

A les lire aujourd'hui, les vers du poète prolétaire sont d'un médiocre intérêt littéraire, leur valeur est plutôt de documents (biographiques, historiques). Revanche passionnelle de l'écrivain, c'est au détour des textes en prose qu'éclate la force poétique, un déploiement allégorique à la Lautréamont, écoutons plutôt : "Capital ! Poulpe aux proportions gigantesques... », l'ombre de Maldoror se dessine sur la page. La « phrase imagée » est revendiquée car elle permet de dire « beaucoup en peu de mots », et convient à l''expression d'une pensée par analogie ; celle-ci est assimilée au mode de raisonnement de ''la science sociale'', laquelle, comme la conçoit l'auteur de *L'Humanisphère* à la suite de Fourier, intègre la dimension utopique[27]. L'image, au sens littéraire, ouvre l'imagination ; dans le cas de la métaphore filée chère à Déjacque, l'image produit un trope créatif (à nous, Aristote), une allégorie qui devient le support d'un concept (''l'Idée'') : une image-concept. Une démarche qui n'est pas sans risque, comme la passion révolutionnaire.

A l'acmé de l'événement révolutionnaire, la capacité collective d'institutionnaliser un nouvel exercice de la liberté publique, un agir politique entre égaux qui se substitue aux vieilles formes de pouvoir, ne dure pas ; le prolétariat ne se montre que trop disposé à abandonner à de nouveaux maîtres « le trophée de ses droits reconquis ». Il n'est pas une minute à perdre dans l'immédiat de la victoire pour établir la démocratie directe : que « dans les vingt-quatre heures » les révolutionnaires organisent les *sections législatives* qui en concrétiseront le fonctionnement, cependant qu'une « exhibition charivarique du Pouvoir » délégitime par le ridicule les « prétendants démagogiques » (*Le Libertaire* n° 16). L'instant du devenir est fugace. Pareille hantise du retournement hasardeux de l'événement est avancée pour élucider l'énigme de Saint-Just : « L'expérience de la Révolution, en tant qu'expérience de la liberté, passe par un péril extrême ; qui ne le sait pas, ne sait rien d'elle. Ce péril extrême a, depuis La Boétie, pour nom *malencontre*, ce moment soudain où la liberté bascule en son contraire. »[28] Déjacque, fort d'une réflexion sur l'expérience collective depuis 1789, aperçoit le

[25] *Œuvres, II,* op. cit., *Pierre Dupont*, pp. 27-36 (1851) et pp. 169-175 (1861) ; infra, p. 39.
[26] Voir *Le Libertaire*, numéro 2, article *L'Echo des Bourgeois*.
[27] Voir *Le Libertaire*, numéro 1, article *Préface à L'Humanisphère.*
[28] Miguel Abensour, *Lire Saint-Just*, in Saint-Just, *Oeuvres complètes,* Gallimard, Folio-Histoire (Anne Kupiec et Miguel Abensour ed.), 2004, p. 99.

malencontre qui se met en place par le fait de « nommer un gouvernement provisoire ou un comité de *salut public* composé des noms le plus justement ou le plus injustement populaires, et qui, volontairement ou involontairement, malgré leur popularité ou plutôt à cause de leur popularité, ne peuvent que trahir la Révolution ». (*Le Libertaire* n° 16). Mal gré bon gré les leaders charismatiques terminent en fossoyeurs.

L'intrigue nouée pour sortir de la récurrence des révolutions avortées s'articule en séquences. Les libertaires ont beau pressentir la cité de l'avenir, un « gouvernement de l'homme par soi-même, la souveraineté infiniment individuelle » — bref, un phénomène généralisé d'individuation —, « il n'en faut pas moins vivre dans son siècle ». Vouloir amener « les masses ignorantes » au « débarcadère du monde futur » grâce à la violence dictatoriale d'un parti révolutionnaire, agirait-il au nom des prolétaires, c'est courir à l'échec en raison d'un « instinct naturel » de résistance à une domination imposée par la force (*Le Libertaire* n° 15). Une période de transition va donc permettre au peuple de faire l'apprentissage de la liberté par la pratique de la démocratie — majorité mouvante qui se déploie au gré des votes successif dans l'espace public qu'institue la législation directe. L'exercice de souveraineté collective du peuple se gouvernant lui-même contraste avec le « triste spectacle des clubs » de 1848, et leurs « discussions oiseuses que couronnait un vote illusoire ». L'évocation d'un peuple « parqué entre quatre murs, [qui] se moutonnait dans son effervescence, donnait de la voix et de la main à tort et à travers, comme un bélier de la tête, [qui] s'escrimait à pourfendre l'exploiteur et ne réussissait qu'à patauger dans le ridicule », est celle d'un témoin. Les clubs de 1848 apparaissent comme un être-ensemble stérile. L'intelligence du peuple ne se développe par le débat que s'il trouve un intérêt immédiat dans la solution des questions discutées (*Le Libertaire* n° 16).

Voyons en détail le projet d'organisation communale. L'utopiste a d'abord envisagé un découpage du territoire de la République en communes de 50 000 habitants (1854), seuil démographique jugé nécessaire pour des équipements collectifs satisfaisants. A la réflexion (1859) les communes existantes, maintenues, « se regrouperont naturellement » en fonction du voisinage pour « opérer à plusieurs ce qu'une seule ne pourrait faire individuellement » ; on laisse « à l'attraction des intérêts l'initiative de leurs groupements, le soin de se solidariser ». Confiance est désormais faite à la spontanéité de la vie sociale, l'arbitraire du remodelage administratif autoritaire cède le pas au respect de l'être-ensemble empirique, la commune initiale devient le lieu d'une nouvelle manière du vivre-ensemble qui permette aux individus de se regrouper par affinité.

A l'échelle nationale, le renversement de la relation entre la diversité des Communes, une fois rassemblées en un corps politique, et l'unicité de la République répond à la même orientation : ce seront les communes qui, en se fédérant entre elles, vont constituer l'unité de la République, et non plus l'inverse (*Le Libertaire* n° 18). On est dans la logique d'un philosophe sauvage adepte du *Circulus universel* (notion empruntée à Pierre Leroux et réinterprétée sous l'angle d'un monisme matérialiste)[29]. ''Le grand Tout'' — que soit désigné ainsi l'être cosmique universel, ou l'être humain dans sa matérialité organique, voire « le peuple de Paris, s'affirmant dans sa souveraineté » (*Le Libertaire* n° 16) — est conçu comme ensemble soumis aux parties qui le composent. La figure de la centralité est démantelée[30] au bénéfice d'un dispositif de circulation

[29] Voir *Le Libertaire*, numéro 9, 10 janvier 1859, article *Le Circulus dans l'Universalité – II*.
[30] Voir Daniel Colson, *Petit lexique philosophique de l'anarchisme. De Proudhon à Deleuze*, Livre de Poche, 2001. Daniel Colson décèle chez Déjacque, selon une perspective leibnizienne

incessante de flux, dont la différenciation organise la substance infinie en strates hiérarchisées : « Comme l'homme est formé d'organes, et ces organes de molécules, de même l'homme est, à son tour, la molécule du corps social ; la commune en est l'organisme. C'est donc sur le système individuel ou moléculaire et sur le système organique ou communal, qu'il faut agir tout à la fois, si nous voulons révolutionner la société » (*Le Libertaire* n° 26). La machine à penser analogique tourne à plein régime ; Fourier déjà privilégiait l'analogie comme clé pour la compréhension de l'être universel. Appliquons au paradigme une remarque de Deleuze et Guattari (*Mille plateaux*), selon laquelle « les mécanismes de localisation ne cessent pas d'être extrêmement précis, mais la localisation est devenue cosmique. »

Le refus de la délégation de pouvoir par élection s'affirme. Pour nombre d'activités qui relèvent des services publics, on passe de l'élection de fonctionnaires (1854) à une procédure d'adjudication publique à des associations qui se forment spontanément par affinités de compétence entre leurs membres , afin d'éviter la reconstitution d'un pouvoir administratif bureaucratique qui soit un frein à l'initiative individuelle (1859). On pourrait y voir une convergence avec l'ultra-libéralisme des *libertarians* nord-américains, voire un glissement vers ce que l'on a appelé *l'anarcho-capitalisme*[31]. L'expropriation générale au profit de la collectivité, l'une des premières mesures proposées au vote communal : « Attendu que le droit au travail ne peut exister tant que la propriété de l'instrument de travail sera morcelée et livrée à la discrétion de détenteurs arbitraires », n'y correspond guère (*Le Libertaire* n° 16).

L'organisation judiciaire privilégie le respect de la liberté d'un individu autonome. On passe d'une justice rendue par un jury tiré au sort et un magistrat communal nommé (1854), à des arbitres désignés par les deux parties (1859). En l'absence des anciennes structures de coercition (plus d'échafaud ou de prison, ni police ni armée permanente), le coupable condamné à une réparation matérielle et/ou morale reste libre de ne pas s'y soumettre. Le corollaire de l'absence de coercition légale pour imposer l'exécution de la peine est un sujet social qui consent à des normes de transparence. La publicité du crime devient le châtiment. Le moyen en est « l'inscription universelle » sur des registres communaux adhoc des décisions de justice intéressant tous les natifs, résidents ou non ; chacun est tenu de produire l'extrait du registre de sa commune d'origine le concernant. L'opprobre public, relayé par la presse, bannit le coupable réfractaire, ainsi condamné à l'errance, etc. (*Le Libertaire* n° 18)[32]. Le paradoxe du tous contre un, avec le réfractaire expulsé dans l'extériorité, interroge. On peut interpréter la ‘‘publicité’’ positivement, comme une manifestation du nouvel espace public, où l'individu doit répondre de ses actes devant des pairs.

Quelle conception Déjacque a-t-il de la loi en démocratie directe ? Son insatisfaction avec la référence à une ‘‘légalité’’ qu'implique l'expression *législation directe et universelle*, la lui ferait volontiers remplacer par celle de *dictature directe et universelle* qui, « sans être beaucoup plus correcte, eut peut-être mieux convenue ». Il la commente en opposant à la loi arbitraire « de fabrication humaine » la loi naturelle innée, « immuable en son principe » (*Le Libertaire* n° 16). Selon une fiction des origines,

---

référée à Tarde et à Simondon, les aspects d'une « néomonadologie technicienne » (p. 125, note 2).

[31] Voir Henri Arvon, *Les libertaires américains. De l'anarchisme individualiste à l'anarcho-capitalisme*, PUF, 1983.

[32] L'inscription universelle est une idée prise à Emile de Girardin (voir *L'Abolition de l'autorité par la simplification du gouvernement*, 1851). Patron de presse au parcours politique fluctuant, Girardin fut à un moment député socialisant à l'Assemblée législative.

procédé familier à la pensée politique classique, l'homme à peine sorti de l'animalité aurait entendu « la grande voix de la nature » lui dire de vivre en communauté, libre et fraternel avec ses semblables. Mais au long de l'irréversible évolution de l'humanité les choses ont mal tourné. Étayée d'une caution divine fantasmée, la loi humaine n'a plus été qu'un moyen de domination des forts sur les faibles, ‘‘légalité’’ devenant synonyme d'oppression[33]. L'état de nature n'inspire pas de particulière nostalgie à qui reprend la formule de Saint-Simon selon laquelle l'âge d'or de l'humanité n'est pas derrière nous, mais devant elle : l'objectif est de réaliser les potentialités virtuelles d'une espèce humaine perfectible.

La législation antérieure abolie pour n'avoir été votée ni délibérée par le peuple, « seul législateur légitime », il revient à chaque commune de décréter les « mesures de salut public exigées par les nécessités du moment », cependant que l'établissement de « trois ou quatre principes fondamentaux » suffiront pour servir « de liens à toutes les communes fédérées ». L'élaboration des propositions de loi est laissée à l'initiative d'associations librement constituées (« académies ») qui publient des bulletins, etc. Souverain collectif, le peuple est en démocratie directe un souverain actif, et il est possible que « dans les premiers moments, les sections soient obligées de demeurer en permanence même une partie du jour, mais bientôt elles ne tiendraient plus séance que le soir ; quelques heures de veillée, une fois ou deux par semaine suffiraient ensuite pour la discussion et le vote des... lois, (affreux mot ! et qui ne répond guère à ma pensée) attendu que les questions auraient été élaborées pour la plupart par la presse et les académies, ce qui abrégerait grandement le travail des sections. D'ailleurs, c'est surtout en fait de lois qu'il en faut le moins possible ; il s'agit bien plus de les défaire que de les refaire. » (*Le Libertaire* n° 16). Quid, finalement, de la notion de *dictature directe et universelle* ? Il semble que l'expression veuille rendre compte de l'inévitable tension entre les nécessités d'une action collective dont le corps politique communal, comme législateur *a minima*, est l'agent, et ‘‘l'égoïsme’’ — vertueux en tant qu'aspiration au bonheur — de l'individu. En effet (1860), dans la période transitoire qui nous occupe, nous demeurons dans la sphère d'un contrat social ; le contrat, qui sanctionne l'être-ensemble des individus multiples, limite en pratique l'autonomie de chaque individualité : « Que, dans la fédération contrationnelle des individus, le droit à l'autonomie individuelle soit déclaré et reconnu en principe, sinon d'une manière absolue, pour chaque individu ». L'autonomie communale est par contre sans dérogation : « Que dans la fédération contrationnelle des communes, le droit absolu à l'autonomie communale soit déclaré et reconnu par chaque commune. » (*Le Libertaire* n° 26). Une interprétation serait d'une dialectique de la liberté, où chacun demeure responsable de tous.

Valentin Pelosse, juin 2004

[33] *L'Humanisphère*, « Mouvement de l'Humanité », in *Le Libertaire* numéros 2 et 3.